

Comment fonctionne le mode de scrutin proportionnel ?

Allison Zarouri et Mélody Da Fonseca, série « Comprendre en 3 minutes » (motion design), lemonde.fr, 30 avril 2025

https://www.lemonde.fr/comprendre-en-3-minutes/video/2025/04/30/comment-fonctionne-le-mode-de-scrutin-proportionnel-comprendre-en-trois-minutes_6601997_6176282.html

Exploitation pédagogique

1. Qu'est-ce qu'un mode de scrutin ?
2. Quel est le mode de scrutin actuellement utilisé en France pour les élections législatives ? Décrivez son fonctionnement.
3. Quels sont les avantages et inconvénients du mode de scrutin actuellement utilisé aux législatives ?
4. Quel est le principe du mode de scrutin proportionnel ?
5. Quelles sont les deux options possibles en termes de scrutin proportionnel ?
6. Quels sont les arguments pour et contre le scrutin proportionnel ?

Corrigé

1. Un mode de scrutin désigne l'ensemble des règles encadrant l'organisation d'une élection et qui déterminent comment les suffrages exprimés par les électeurs sont traduits en sièges ou en résultats électoraux.
2. Le mode de scrutin actuellement utilisé en France pour les élections législatives est le scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Dans ce système, 577 élections ont lieu (une par circonscription, qui sont des découpages administratifs du territoire). Dans chaque circonscription, plusieurs candidats s'affrontent : un candidat est élu s'il obtient plus de 50 % des voix lors du premier tour. Un second tour est organisé si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %) lors du premier tour. Seuls peuvent se maintenir au second tour les candidats ayant recueilli au moins 12,5 % des inscrits. Lors de ce second tour, le candidat arrivé en tête est élu.
3. Ce système a historiquement permis de favoriser l'émergence de grandes forces politiques qui obtiennent plus facilement la majorité à l'Assemblée nationale, ce qui facilite le processus de prise de décision. Toutefois, ce mode de scrutin a tendance à réduire l'influence de certains partis politiques dont les candidats sont souvent battus lors des élections législatives et qui, de ce fait, n'obtiennent pas le nombre de députés correspondant au pourcentage des voix qu'ils ont obtenues (il y a donc un risque de distorsion entre nombre de voix et de sièges).
4. Le principe du mode de scrutin proportionnel est d'assurer aux partis politiques un nombre d'élus proportionnel au nombre de voix obtenues lors de l'élection.
5. La proportionnelle intégrale permettrait à une liste qui obtient x % des voix d'obtenir x % des sièges à l'Assemblée nationale. Les plus petits partis seraient alors bien mieux représentés à l'Assemblée. L'autre possibilité serait de mettre en place un mode de scrutin « mixte »,

combinant mode de scrutin majoritaire et mode de scrutin proportionnel. Dans cette situation, une partie des députés serait élue comme dans le système actuel, tandis qu'une autre partie des députés serait élue grâce au mode de scrutin proportionnel. Toutefois, cette solution poserait des problèmes d'un point de vue constitutionnel car les députés ne tireraient pas leur légitimité de la même source.

6. La proportionnelle peut être vue comme un moyen de lutter contre la crise de la représentation (en assurant davantage de visibilité aux petits partis) tout en permettant une baisse de l'abstention. Elle obligerait en outre les partis à entrer dans une culture du compromis pour pouvoir faire voter des textes à l'Assemblée nationale. Toutefois, les détracteurs de ce système expliquent que ce mode de scrutin est de nature à encourager l'instabilité politique dans la mesure où il rend difficile l'obtention de majorités absolues par les différents blocs politiques (ce qui était le cas lors de la IV^e République).